

CAP des assistants des bibliothèques  
27 novembre 2009

Renforcer la filière bibliothèques en créant  
un corps unique en catégorie B

Les représentants CFDT des personnels à la CAP des assistants des bibliothèques, réunie le 12 juin 2009, ont pris connaissance des propositions du gouvernement sur la réforme des grilles indiciaires des agents de catégorie B des trois Fonctions publiques.

Nous ne nous satisfaisons ni du bornage indiciaire du haut du B, ni de l'allongement des carrières à 33 ans pour les accédants au 1<sup>o</sup> grade.

Le gouvernement a fait le choix de se passer du consentement des organisations syndicales et prévoit que des discussions doivent désormais être conduites dans chaque ministère pour l'application de la nouvelle grille et les éventuelles fusions de corps.

Les élus CFDT revendiquent depuis longtemps la fusion des corps de BAS et d'assistants des bibliothèques.

La constitution d'un corps unique en B :

- constituera le meilleur rempart contre le risque d'éclatement de la filière bibliothèques
- augmentera les possibilités de mutations pour les agents
- facilitera les déroulements de carrière en supprimant les contraintes de la promotion interne entre les corps pour les transformer en avancement de grade.

Les élus CFDT demandent l'ouverture de négociations entre le ministère de l'Education Nationale et les représentants des personnels en vue de la constitution d'un corps unique en B.